

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

N° 8– FINANCES

**Projet d'éclairage du
stade de rugby du
Pavillon Bleu :
sollicitation de
subventions**

Rapporteur :

M. Etcheverry, 1^{er}
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraïalde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°8 - FINANCES

Projet d'éclairage du stade de rugby du Pavillon Bleu : sollicitation de subventions

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

Le stade du Pavillon Bleu ne permet pas de pratiquer le rugby et l'athlétisme en soirée en l'absence d'éclairage suffisant.

Afin d'offrir aux associations la possibilité de disposer de créneaux horaires plus larges pour leurs entraînements, il est envisagé la mise en place de quatre mâts avec projecteurs LED. Chaque projecteur pourra être commandé séparément et l'allumage de ces derniers se fera de manière instantanée.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la Ville.

Au-delà de l'éclairage, un partenariat pourrait être envisagé avec des opérateurs de téléphonie, désireux de renforcer la couverture des zones blanches de la commune. Dans cette perspective, un cofinancement des équipements d'éclairage serait alors envisagé.

Le plan de financement prévisionnel du projet se présenterait alors de la façon suivante :

	Montant en €HT
Dépenses à la charge de la Ville (travaux, honoraires maîtrise d'œuvre, frais d'insertion, autres)	377 730,00 €
Subventions	125 319,00 €
<i>Etat – DSIL 2024 (30%)</i>	<i>113 319,00 €</i>
<i>Territoire d'Energie 64 (3%)</i>	<i>12 000,00 €</i>
Autofinancement Ville	252 411,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter une subvention d'un montant de 113 319,00 € auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2024 ainsi qu'auprès du Syndicat Territoire d'Energie 64 pour un montant de 12 000,00 €,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 novembre 2023,
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicite une subvention d'un montant de 113 319,00 € auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2024 ainsi qu'auprès du Syndicat Territoire d'Energie 64 pour un montant de 12 000,00 €,

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

Adopté à 25 voix

8 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos, M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,



Jean-François Irigoyen